



Contrat d'emprunt d'instruments de musique à la médiathèque Joséphine Baker de Décines-Charpieu

Date d'emprunt :

Date de retour :

N° d'adhérent* :

Nom* :


Nom du représentant légal pour les mineurs* :

Adresse* :

numéro du Pack	Code barre	Matériel emprunté	Valeur

Reconnaissant avoir pris connaissance des conditions d'emprunt des instruments (voir au verso).

Fait en deux exemplaires à Décines-Charpieu le :

<p><i>Date et signature de l'emprunteur ou du/de la représentant(e) légal(e)*</i></p>	<p><i>pour la médiathèque*</i></p> 
---	--

** mention obligatoire*

1. La Médiathèque Joséphine Baker de Décines-Charpieu propose le prêt d'instruments de musique à toute personne âgée de plus de 11 ans, titulaire d'une carte d'adhérent ayant souscrit à un abonnement payant, spécifique au prêt d'instrument. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un représentant légal pour signer le présent contrat. L'adhérent ne peut présenter d'autres cartes que la sienne pour emprunter les instruments de musique.
2. Le prêt s'effectue pour une durée de 6 semaines maximum, non renouvelable.
3. L'adhérent ne peut emprunter qu'un Pack instrument à la fois.
4. L'instrument et ses accessoires (Pack) sont placés sous l'entière responsabilité de l'emprunteur, transport compris. En signant le présent contrat, l'emprunteur atteste être couvert par une assurance responsabilité civile.
5. L'emprunteur s'engage à :
 - prendre toutes les précautions utiles en vue de la bonne conservation et utilisation des instruments et de leurs accessoires ;
 - les restituer dans leur conditionnement et leur état d'origine ;
 - ne pas prêter l'instrument et/ou ses accessoires à une tierce personne.L'emprunteur sera tenu pour responsable des dégradations et pertes des instruments et accessoires. A défaut d'assurances – ou à défaut de couverture par l'assurance, l'emprunteur s'engage à rembourser, sur simple présentation de la facture, le prix de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé, perdu ou non restitué.
6. Une vérification du pack instrument sera effectuée par un professionnel de la Médiathèque au moment de sa restitution par l'usager. Le contrôle portera sur l'état et la bonne fonctionnalité de l'instrument ainsi que des accessoires contenus dans le pack.
7. Aucun produit de nettoyage ne doit être utilisé sur l'instrument ou ses accessoires. Aucun élément constitutif de l'instrument (cordes, transformateur, boutons, etc...) ne doit être remplacé. Tout problème lié à l'utilisation de l'instrument et son fonctionnement doit être signalé aux agents de la médiathèque.

La Ville de Décines-Charpieu protège vos données personnelles. Pour en savoir plus et pour exercer vos droits, rendez-vous sur le site www.decines-charpieu.fr, rubrique Mentions légales.



Médiathèque Joséphine Baker, Le Toboggan
14 avenue Jean Macé - BP 274
69152 Décines-Charpieu
04 72 93 30 10
mediatheque@mairie-decines.fr



Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20241212-D-DJC-24121217-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024